



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 9 décembre 2024

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 19/2024 de la Municipalité du 7 octobre 2024 à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'631.- TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3)
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3) ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'631.- TTC au maximum, sous réserve de l'octroi des subventions fédérales et cantonales ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
 - Subventions cantonales : CHF 424'594.00
 - Emprunt bancaire : CHF 202'037.00
4. De prendre acte que le solde à charge de la Commune, soit CHF 202'037.00 sera amorti sur une durée de 40 ans.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 9 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


B. Grand



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida